

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

ET SI

VOTRE PARCOURS
VALAIT UN DIPLÔME ?

À l'heure des bonnes résolutions et des envies de renouveau professionnel, la Validation des acquis de l'expérience (VAE) s'impose comme un levier encore trop méconnu. En Moselle, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA 57) accompagne celles et ceux qui souhaitent transformer leur expérience en certification reconnue, sans repasser par la case formation classique.

Nouvelle année rime souvent avec remise en question professionnelle. Évolution de carrière, sécurisation d'un parcours, reconversion ou création d'entreprise : les motivations sont multiples, mais un obstacle revient fréquemment, celui du diplôme. C'est précisément là que la Validation des acquis de l'expérience, plus connue sous l'acronyme VAE, trouve toute sa pertinence.

Le principe est simple : faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long d'un parcours professionnel. Qu'elles aient été développées en tant que salarié, artisan, chef d'entreprise, indépendant ou même bénévole, ces compétences peuvent ouvrir droit à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle. Une autre manière d'affirmer que l'expérience vaut autant que la formation.

Faire reconnaître son savoir-faire sans retourner sur les bancs de l'école

La VAE répond à des enjeux très concrets. Elle permet d'abord de donner une valeur officielle à un savoir-faire, souvent construit sur plusieurs années, mais parfois insuffisamment reconnu. Elle constitue également un accélérateur de carrière, en facilitant l'accès à de nouvelles opportunités professionnelles ou à davantage de responsabilités. Pour certains, elle devient un outil de

sécurisation, notamment dans un contexte de mutation ou de reconversion. Dans le monde de l'artisanat, elle peut aussi jouer un rôle déterminant pour créer ou reprendre une entreprise, en renforçant crédibilité et légitimité auprès des clients, partenaires ou financeurs.

Ouverte à tous les publics, la VAE ne repose que sur **une condition : justifier d'une expérience significative en lien avec la certification visée**. Encore faut-il être bien accompagné pour transformer un parcours professionnel en dossier solide et recevable. C'est précisément le rôle de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle.

Un accompagnement de proximité pour sécuriser chaque parcours

Reconnue comme Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) sur la plateforme nationale France VAE, portée par le ministère du Travail, la CMA 57 intervient à chaque étape du processus. De l'identification du diplôme le plus pertinent à la préparation du passage devant le jury, l'accompagnement se veut personnalisé et progressif. **Il inclut l'aide à la constitution du dossier de recevabilité, l'appui à la rédaction du dossier de validation (livret de compétences), ainsi qu'un suivi individuel assuré par des conseillers spécialisés dans la VAE, et en fonction de la certification visée, parfois même des experts métiers.**

Depuis la réforme de 2022, la plateforme France VAE a par ailleurs simplifié et sécurisé les démarches. L'ensemble des certifications accessibles y est consultable et la CMA Moselle guide les candidats dans l'utilisation de cet outil national, tout en assurant un accompagnement de proximité sur l'ensemble du département.

La VAE se déroule en plusieurs étapes structurantes : définir son projet, vérifier la recevabilité de la demande, rassembler les preuves d'expérience, formaliser ses compétences dans un livret, puis défendre son parcours devant un jury. À l'issue, la validation peut être totale ou partielle, ouvrant alors la voie à des compléments de formation ciblés.

Dans une période où les parcours professionnels sont de moins en moins linéaires, la VAE apparaît comme une réponse pragmatique et accessible. Une manière, aussi, de commencer l'année en donnant un nouveau souffle à une expérience parfois sous-estimée, mais pourtant riche de compétences.

Votre expérience vaut un diplôme.
Renseignez-vous dès maintenant sur la VAE
auprès de la CMA Moselle.

**Au 3006 (appel local et gratuit)
Accompagnement personnalisé dans tout le département**

Questions à... Magalie Maucourt, Chargée d'études Accueil Information Orientation

Quels sont les profils qui franchissent aujourd'hui le pas de la VAE en Moselle ? Observe-t-on une évolution des motivations depuis la réforme de 2022 ?

La réforme de 2022 n'a pas modifié les motivations de fond, mais elle a simplifié et accéléré l'accès à la VAE grâce à la plateforme France VAE. L'objectif affiché était d'augmenter le taux d'emploi, de favoriser les évolutions salariales et d'élever le niveau de qualification, dans un contexte où la VAE restait sous-utilisée.

Les profils accompagnés à la CMA 57 sont très diversifiés : chefs d'entreprise souhaitant obtenir un Brevet de Maîtrise, artisans désireux de former des apprentis, personnes en reconversion nécessitant un diplôme de niveau bac, demandeurs d'emploi cherchant à renforcer leur employabilité ou encore porteurs de projets dans des métiers réglementés.

Quelles sont, selon votre expérience, les principales difficultés rencontrées par les candidats ? Comment l'accompagnement de la CMA permet-il de les lever ?

La première difficulté consiste à analyser et formaliser sa

pratique professionnelle. Les candidats peinent souvent à décrire leurs activités et compétences, tant celles-ci relèvent de leur quotidien. L'accompagnement permet alors de mettre des mots sur les savoir-faire, de structurer l'expérience et de l'exprimer dans un vocabulaire professionnel conforme aux attentes du jury.

La seconde difficulté concerne l'appréhension de l'oral. Être évalué par des pairs peut être déstabilisant. L'accompagnement rassure les candidats sur le déroulement de l'entretien, conçu comme un échange professionnel plutôt qu'un examen classique, et propose des simulations pour s'y préparer.

Un véritable outil stratégique pour l'artisanat local, notamment en matière de transmission d'entreprise et de valorisation des savoir-faire ?

Concernat la transmission d'entreprise, dans de nombreux métiers artisanaux réglementés, un diplôme est requis pour créer ou reprendre une entreprise. La VAE permet ainsi à des porteurs de projet expérimentés, parfois déjà salariés de l'entreprise à reprendre, d'obtenir la qualification nécessaire. Les cédants soutiennent

fréquemment cette démarche, en facilitant l'accès à certaines missions ou responsabilités, notamment en matière de gestion, afin de préparer la reprise.

Dans le cadre de la valorisation des savoir-faire, l'obtention d'un titre ou d'un diplôme, comme le Brevet de Maîtrise, renforce la reconnaissance des compétences, y compris pour répondre à des marchés publics. En France, les diplômes restent un marqueur fort de crédibilité auprès des financeurs, des employeurs et de la clientèle. Afficher un Brevet de Maîtrise constitue ainsi un véritable levier de valorisation du savoir-faire artisanal.



© CMA57

Intéressé(e) ?
Pour en savoir +

